

Cette unité paysagère fait la transition entre le paysage bocager se situant au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée et les plaines se situant au nord-est. Les caractéristiques paysagères des contreforts de la Gâtine induisent un fonctionnement visuel contrasté fait de vues qui peuvent être fermées, en fonction de la présence ou non d'écrans végétaux au premier plan, ou semi-lointains à hauteur des points de vue permis par le relief creusé des vallées. Les ambiances paysagères sont rurales et homogènes. Quelques parcs éoliens sont déjà perçus depuis cette unité, une attention particulière doit donc être apportée au risque d'effet cumulés. En tant qu'unité paysagère d'accueil du projet, elle fait l'objet d'une sensibilité forte dans l'aire d'étude rapprochée, et d'une sensibilité modérée pour le reste de l'unité vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'implantation Potentielle.

IV.2.2. LA GÂTINE DU PARTHENAY

L'unité paysagère de la Gâtine du Parthenay se déploie au sud et au sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle et intersecte son extrémité sud-ouest.

Les ambiances paysagères de cette unité sont issues d'un système bocager dense à maille serrée, qui génère un fort cloisonnement de l'espace et des vues généralement limitées par l'omniprésence des haies. Ce territoire bocager a la particularité d'être animé par un réseau de vallons extrêmement foisonnant et aux orientations multiples. Le socle imperméable du massif granitique est à l'origine du ruissellement faisant naître de nombreux ruisseaux. Le paysage résulte donc de l'association entre le système bocager, et le relief complexe légèrement creusé par le réseau hydrographique.



Photo 4 : La végétation bocagère structure les perceptions du paysage

L'eau est cependant peu apparente, généralement camouflée par les écrans boisés et peu accessible par les voies de communication. Comme pour l'unité paysagère des Contreforts de la Gâtine, les mares et autres retenues d'eau à usage agricole sont nombreuses auprès des fermes et s'insèrent dans le paysage bocager, dégagant des percées visuelles sur le bocage qui les entoure. La végétation de haie reste le motif primordial des scènes paysagères, entourant les parcelles de prairie et est complété par quelques boisements et massifs forestiers. Depuis le réseau routier qui parcourt ce relief, les vues sont majoritairement courtes, et les points de vue ouverts et dominant le grand paysage sont très ponctuels.



Photo 5 : La trame bocagère ne permet pas de vues longues

Les bourgs, hameaux dispersés et fermes isolées sont dissimulés dans le bocage et ne se découvrent généralement que lorsque l'observateur traverse la zone bâtie. Parthenay, site urbain de vallée installé en appui du Thouet, constitue la seule agglomération s'inscrivant dans ce paysage bocager sur la zone d'étude.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le motif éolien n'est pas encore très présent dans cette unité paysagère. Seuls les parcs du Colombier et Saint-Aubin-le-Cloud sont implantés dans ces paysages de bocage.

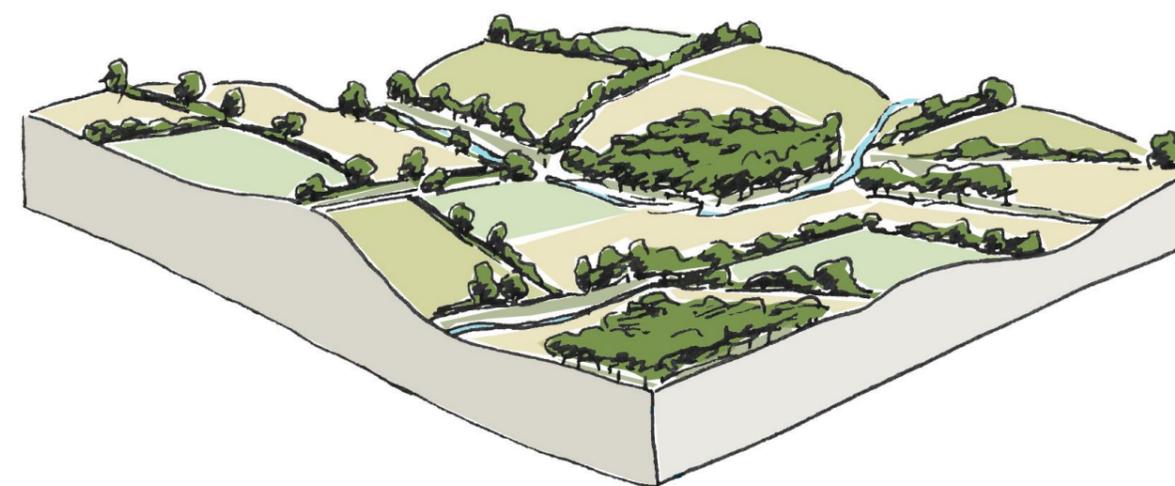


Figure 2 : Bloc diagramme des paysages de la Gâtine de Parthenay (Source : AEPE Gingko 2018)

Le relief plissé associé au bocage dense de ces paysages laisse peu de place à des perceptions larges du territoire depuis cette portion de paysage. Cependant, au vu de la proximité de la Zone d'Implantation Potentielle à l'unité paysagère de la Gâtine du Parthenay, une sensibilité potentielle modérée à forte est attribuée à cette dernière à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Le reste de l'unité fait quant à elle l'objet d'une sensibilité potentielle faible du fait des nombreux masques visuels existants.

IV.2.3. LE BOCAGE BRESSUIRAIS

La bocage Bressuirais, se situant à 10 km environ à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, présente peu de différences par rapport à l'unité paysagère de la Gâtine du Parthenay. Il s'agit de deux paysages de bocage dont les caractéristiques sont très proches ; la distinction entre les deux unités paysagères est d'ordre culturelle plus que paysagère.

Le système bocager dense génère là aussi des ambiances intimes et des paysages fermés. Le vallonnement marqué de cette unité paysagère permet quelques vues plus lointaines sur le grand paysage, mais les perceptions longues restent tout de même ponctuelles et fortement limitées par les motifs arborés et arbustifs, caractéristiques du bocage Bressuirais.



Photo 6 : Le maillage bocager est dense et génère des paysages fermés

Les points d'eau et les hameaux et fermes isolées typique des paysages de bocages sont, comme pour l'unité de la Gâtine du Parthenay, souvent dissimulés par la végétation et ne se découvrent que ponctuellement.



Photo 7 : L'habitat dispersé du bocage est souvent masqué par des boisements

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le motif éolien n'est pas encore présent dans cette unité paysagère.

La topographie vallonnée associée à la trame bocagère dense permet peu de vues ouvertes et lointaines. De ce fait, et au vu de l'éloignement de cette unité paysagère au projet (> 10 km), une sensibilité potentielle faible vis-à-vis du projet est attribuée au bocage Bressuirais.

IV.2.4. LES PLAINES DE NEUVILLE, MONCONTOUR ET THOUARS

Au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, à environ 3 km de celle-ci, l'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars présente un paysage de grandes cultures, installées sur un relief quasi-plan. Le paysage est très ouvert et le regard porte loin, avec peu d'obstacles visuels présents dans la plupart des vues. Dans ces grands horizons, les rares éléments verticaux sont perçus de loin et fonctionnent comme des points focaux marquants : silhouettes de bourgs, châteaux d'eau, anciens terrils, lignes haute tension, éoliennes – avec les parcs d'Availles-Thouarsais-Irais et de Glénay notamment –, etc. Ils permettent de juger de la dimension du paysage cultivé. On trouve également dans cette unité paysagère de nombreux monuments mégalithiques et moulins installés sur les points dominants.



Photo 8 : La plaine offre de grands dégagements visuels sur les champs cultivés – l'élément vertical prend une dimension particulière dans cette étendue agricole

Les franges de la plaine sont marquées pas la présence des vallées, dont le fond granitique contraste avec l'ensemble plat et calcaire de la plaine. Le secteur de plaine est peu drainé en comparaison du bocage, et les micro-cours d'eau sont rares.

L'habitat est plutôt groupé en petits bourgs ruraux compacts, selon l'organisation caractéristique du bâti en plaine. Les villages sont donc perçus de loin par leur silhouette depuis l'espace ouvert agricole.



Photo 9 : Silhouettes de bourgs et bâtiments agricoles ponctuent la plaine

Certains tronçons routiers sont bordés d'arbres d'alignement qui qualifient les parcours dans la plaine et en dynamisent les perceptions.



Photo 10 : Les alignements d'arbres le long des routes sont les principaux éléments arborés du paysage de plaine

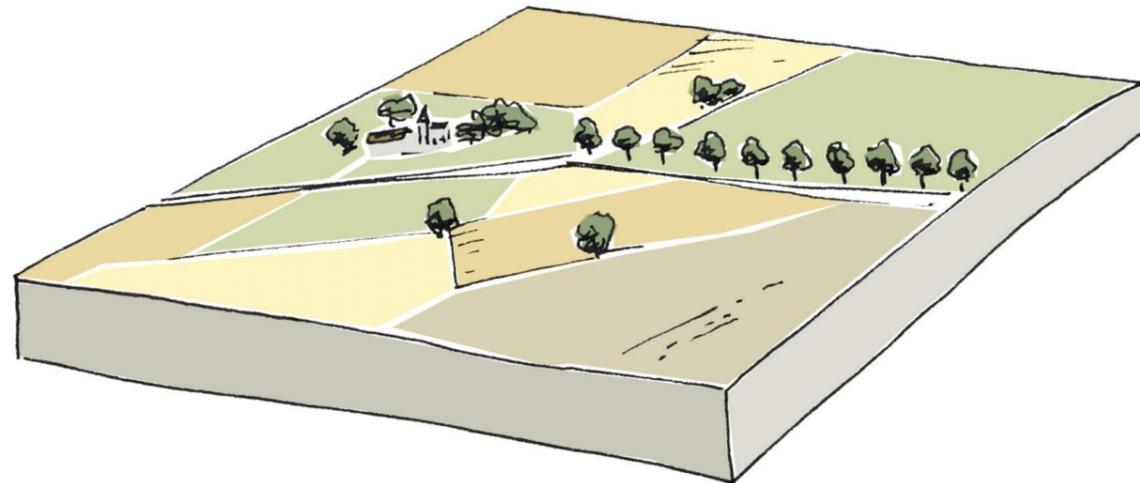


Figure 3 : Bloc diagramme des paysages des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars (Source : AEPE Gingko 2018)



Photo 11 - Les vues fermées par la végétation et le relief au fond de la vallée



Photo 12 - Un point de vue large sur la vallée du Thouet depuis les coteaux

Cette unité paysagère fournit une majorité de vues lointaines et ouvertes et donc la possibilité de percevoir un projet éolien en de nombreux points. Néanmoins, ce type de paysage apparaît compatible avec la perception de tels projets et le nouveau rapport d'échelle qu'ils impliquent. La sensibilité affectée à la plaine de Neuville, Moncontour et Thouars est donc modérée.

La végétation prend des formes diverses dans la vallée, avec une ripisylve d'aulnes, de frênes, d'ormes et de saules plus ou moins épaisse selon les secteurs, des prairies et cultures de fond de vallée ou encore des peupleraies. De manière générale, le Thouet se dévoile en de rares occasions, du fait de la forte présence de cette végétation de haies, ripisylve et peupleraies, et de l'organisation du réseau de voies de communication. Les franchissements de la rivière sont donc des points paysagers singuliers qui ouvrent des perspectives sur l'eau, souvent associées à un environnement construit patrimonial et de qualité. Le cours du Thouet est le lieu des principales implantations humaines (Thouars, Airvault, Saint-Loup-sur-Thouet...) et est accompagné des principaux itinéraires de randonnée et de découverte du patrimoine du territoire.

IV.2.5. LES VALLEES DU THOUET ET DE SES AFFLUENTS

La vallée du Thouet parcourt la zone d'étude du nord au sud, à minima à 1 km de la Zone d'Implantation Potentielle ; elle traverse les unités paysagères de bocage et de plaine dont elle marque parfois les limites. Les spécificités paysagères de la vallée en font une unité à part entière, complétée par les vallées attenantes de ses affluents, à savoir dans la zone étudiée : le Thouaret en rive gauche et le Gâteau en rive droite.

La nervation des vallées réunit les motifs paysagers de l'eau, du relief, d'une végétation spécifique, de parcours et d'implantations urbaines. Cette concentration d'éléments paysagers implique une sensibilité accrue de ces paysages spécifiques.

Le relief en creux de la vallée du Thouet est marqué par un certain encaissement et des affleurements en falaise des roches calcaires, principalement entre Airvault et Thouars. Le contraste du relief avec les paysages alentours est accentué par la présence des boisements en fond de vallée. Depuis le creux du relief, les vues limitées par la végétation et le relief des coteaux. Depuis les franges de la vallée en revanche, les perceptions permettent parfois des vues lointaines au-delà du coteau opposé. C'est le cas notamment en amont de Saint-Loup-Lamairé, où le cours du Thouet s'inscrit dans le paysage de bocage et dont les coteaux mettent en évidence, par les haies, le dessin du parcellaire sur les pentes depuis quelques points de vue. Entre Saint-Loup et Thouars, le relief occasionne également quelques points de vue dominants.



Photo 13 - Une des rares vues sur le Thouet depuis les berges, permise par un dégagement dans la ripisylve



Photo 14 - Sites bâtis dans la vallée du Thouet.

Le motif éolien est peu présent au sein de cette unité avec seulement le parc d'Availles-Thouarsais-Irais, au nord-ouest de la ZIP. Les parcs de Maisontier-Tesnière, Availles-Thouarsais-Irais et Glénay peuvent être perçus depuis les franges de la vallées.

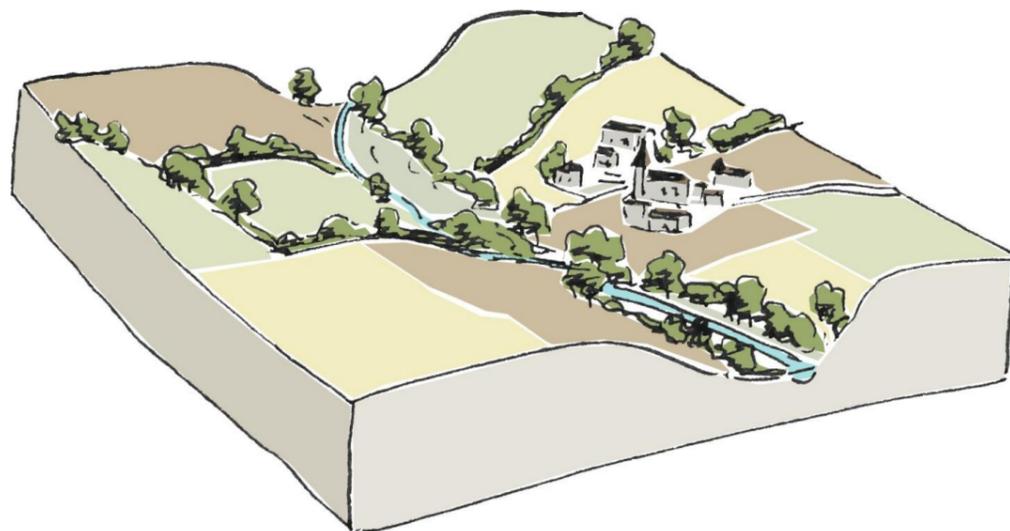


Figure 4 - Bloc-diagramme : paysages de vallées : vallées du Thouet et de ses affluents (Source : AEPE Gingko 2018)

Si les perceptions paysagères depuis le fond même de la vallée sont limitées par le relief, les vues de la vallée depuis les coteaux peuvent être lointaines. Cette unité paysagère concentre également un certain nombre d'éléments paysagers et patrimoniaux d'intérêt, sa sensibilité vis-à-vis de la mise en place éventuelle d'éoliennes au sein de Zone d'Implantation Potentielle est donc forte.

IV.2.6. LES VALLEES DU CLAIN ET DE SES AFFLUENTS

Cette unité paysagère, positionnée à environ 19 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, est à peine intersectée par l'aire d'étude éloignée. Cette importante distance permet d'ores-et-déjà d'établir que l'implantation d'éventuelles éoliennes au sein de la ZIP ne serait pas prégnante.

La sensibilité potentielle des vallées du Clain et de ses affluents est donc considérée comme potentiellement faible du fait de son éloignement à la ZIP et des masques visuelles présents (topographie, végétation).

IV.2.7. LE VIGNOBLE DU HAUT-POITOU

L'unité paysagère du vignoble du Haut-Poitou couvre une petite portion du territoire d'à peine 420 hectares à environ 17,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle.

Cette aire de production viticole fait partie d'un ensemble plus important, dont les vignobles s'éparpillent çà et là dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Ceux-ci se noient dans des paysages bien plus vastes telles que les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars. Ces vignobles se concentrent sur des espaces pentus et composent des ambiances paysagères singulières, liant culture céréalières et vignobles.

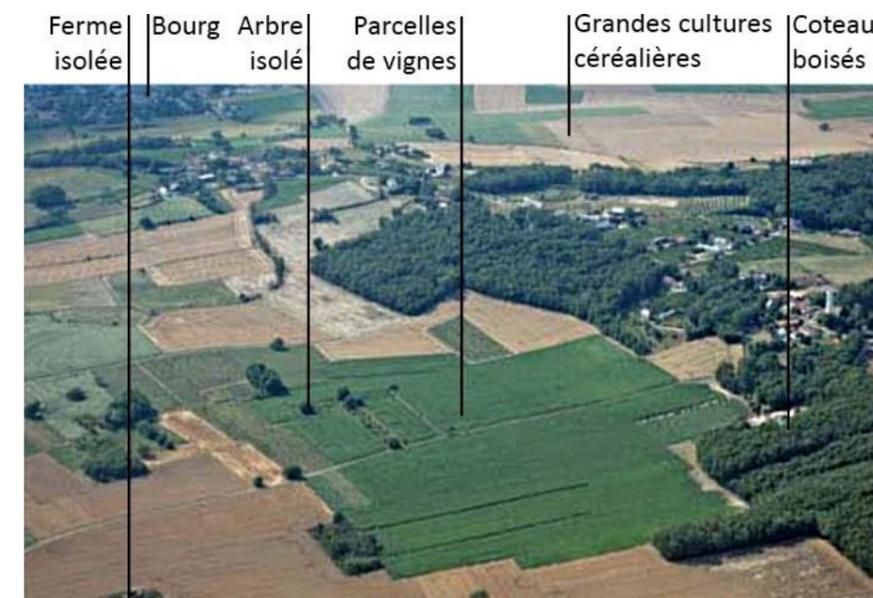


Photo 15 : Le vignoble du Haut-Poitou - Association des grandes cultures et des vignobles (Source : www.paysage-poitou-charentes.org/)

Au vu de l'éloignement de cette unité paysagère au projet (environ 17,5 km) et des masques visuels (végétation) présents, le Vignoble du Haut-Poitou est considéré comme ayant une sensibilité faible à l'égard du projet.

IV.2.8. LES AGGLOMERATIONS DE BRESSUIRE, THOUARS ET PARTHENAY

Dans l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes, les trois agglomérations de Bressuire, Thouars et Parthenay se distinguent du reste de la matrice paysagère par leur aspect urbain et sont présentées comme faisant partie de l'ensemble de paysage des vallées. En effet, ces trois unités paysagères sont toutes trois intimement liées à leur implantation au droit de points particuliers de cours d'eau. Ces villes sont des lieux qui permettent une accessibilité directe aux vallées dans lesquelles elles s'inscrivent. Leur « noyau paysager » est souvent développé autour d'un site spécifique, un évènement du relief où du cours d'eau propice à l'établissement d'un site défensif ou d'un franchissement. Les ambiances paysagères associent alors l'architecture patrimoniale à la rivière et au relief.

Au nord de la zone d'étude, Thouars s'est développée sur un promontoire rocheux de la vallée du Thouet, à environ 20 km de la Zone d'Implantation Potentielle. À environ 16 km au sud de la ZIP, Parthenay est également implanté en bord de Thouet, avec une ville médiévale qui prend place dans une boucle de la rivière. Bressuire est associée à un épisode marqué du cours du Dolo, à environ 22 km à l'ouest de la zone d'étude. Les extensions urbaines plus récentes des agglomérations s'étendent au-delà de l'encaissement des vallées, au contact de la plaine à Thouars, et dans la matrice bocagère à Bressuire et Parthenay.



Photo 16 : Les agglomération de Bressuire, Thouars et Parthenay s'implantent dans des paysages de vallées
(Source : www.ville-bressuire.fr ; www.tourisme-deux-sevres.com ; www.cc-parthenay-gatine.fr)

Au sein de ces paysages urbains, les vues sont généralement limitées par le tissu bâti. En fonction des situations particulières et notamment topographiques, des vues lointaines peuvent exister, comme c'est notamment le cas à Thouars sur une portion très furtive de la RD759 (Boulevard Alfred de Vigny) au-dessus du cimetière, et de la Tour du Prince de Galles dans le centre historique. La vue depuis cette tour n'est pas considérée comme

représentative des unités paysagères d'agglomération, sa sensibilité est donc détaillée dans le chapitre consacré au patrimoine (cf. 85IV.7. L'analyse patrimoniale). Les sensibilités particulières propres à chaque ville sont étudiées dans la suite du document (cf. IV.4.1. Les lieux de vie et d'habitat).

Le motif éolien est dans l'ensemble peu perceptible depuis ces agglomérations, hormis les parcs de Tiper (hors zone d'étude, à l'est de Thouars) et Mauzé-Thouarsais, tous deux visibles depuis la ville de Thouars.

Les paysages urbains de Thouars, Bressuire et Parthenay mettent en valeur des sites de vallée singuliers et un patrimoine de qualité. Du fait de leur éloignement à la Zone d'Implantation Potentielle et de la présence de nombreux masques visuels (bâti, végétal, topographique), ces unités paysagères sont peu susceptibles d'offrir des vues généralisées en direction du projet. La sensibilité potentielle affectée à ces paysages est donc faible, malgré les quelques perceptions visuelles possibles en direction de la ZIP depuis certains points très localisés de Thouars.

IV.2.9. LA SENSIBILITE POTENTIELLE DES UNITES PAYSAGERES

Le tableau ci-après synthétise les résultats concernant la sensibilité potentielle des unités paysagères, et les recommandations associées.

La carte suivante spatialise les sensibilités des unités paysagères vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.

Quatre unités paysagères nécessitent une vigilance particulière dans le cadre de l'élaboration du projet ;

- **Les unités paysagères des contreforts de la Gâtine et, dans une moindre mesure, celle de la Gâtine du Parthenay, puisqu'elles accueillent la Zone d'Implantation Potentielle (sensibilité potentielle modérée à forte) ;**
- **Les vallées du Thouet et de ses affluents, du fait d'une concentration d'éléments paysagers d'intérêt et des vues ouvertes en direction de la ZIP possibles depuis les coteaux (sensibilité potentielle forte) ;**
- **Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars permettant des vues lointaines du fait d'une certaine horizontalité des paysages (sensibilité potentielle modérée).**

Les autres unités paysagères répertoriées présentent une sensibilité potentielle faible car leur contexte topographique, leur trame végétale, ainsi que leur éloignement par rapport à la ZIP impliquent une absence de risque de visibilité significatif.